



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Europe de l'Est

Question écrite n° 58161

Texte de la question

M Germain Gengenwin appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la présence française sur les marchés de l'Europe de l'Est. Selon une étude de la Direction des relations économiques extérieures rendue récemment au Gouvernement, la France arrive, avec 7,1 % des ventes des dix premiers exportateurs de l'OCDE en 1991, en cinquième position, loin derrière l'Allemagne (45,5 %), l'Italie (11,6 %), les États-Unis (8,6 %) et l'Autriche (7,6 %). Aussi il souhaiterait connaître les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour intensifier nos parts de marché dans ces pays et combler le retard pris par la France par rapport à ses principaux partenaires.

Texte de la réponse

Reponse. - Le volume des échanges entre la France et l'ensemble des pays de l'est européen est passé de 1988 à 1991 de 50 milliards de francs à 56 milliards de francs, nos exportations croissant de 12 p 100 et nos importations de 10 p 100. Cette faible augmentation recèle en fait un double mouvement : un net recul avec l'ex-URSS compte tenu de la situation économique de ce pays et une progression sensible avec les pays d'Europe centrale et orientale. Avec ces derniers pays, nos exportations croissent entre 1988 et 1991 de 60 p 100, passant de 10 milliards de francs à 16 milliards de francs. Phénomène plus remarquable encore, avec les trois pays les plus avancés de la zone (Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie), nos exportations pendant la même période ont augmenté de 90 p 100. Si globalement notre taux de couverture avec l'ensemble des pays de l'est européen est resté de l'ordre de 75 p 100, compte tenu de notre fort déficit avec les États de la CEI (9 milliards de francs), l'augmentation de nos ventes vers les pays de l'Europe centrale et orientale a permis de rééquilibrer un commerce longtemps déficitaire. Notre taux de couverture est aujourd'hui de 106 contre 80 en 1988 sur la zone (ex-URSS exclue). En part de marché, la France garde le cinquième rang qu'elle occupait parmi les pays exportateurs de l'OCDE (7,1 p 100). Elle figure même au quatrième rang (7,8 p 100) en excluant le marché de l'ex-URSS. Sur les pays d'Europe centrale et orientale, l'Allemagne arrive largement en tête, sa progression dans les statistiques de 42 p 100 à 45 p 100 n'étant cependant due qu'à l'apport de l'ex-RDA. L'Italie est en seconde position (12,6 p 100), l'Autriche en troisième (10,4 p 100). Depuis 1990, la France est parmi ces pays le seul à avoir accru effectivement ses parts de marché. La France a depuis deux ans mis en place un dispositif spécial de soutien pour renforcer la présence économique et commerciale de nos entreprises à l'Est. La Tchécoslovaquie bénéficie d'une politique de crédits ouverts sans limitation particulière. La Pologne et la Hongrie, malgré leur situation financière, ont bénéficié de plans de financement triennaux de 4 milliards de francs dans le premier cas et de 2 milliards de francs dans le second. Ces financements ont permis le développement de nos exportations et de nos investissements. Sur la Roumanie, l'effort de crédit bilatéral s'est élevé depuis deux ans à environ 2,5 milliards de francs. L'amélioration de nos procédures en matière d'assurance-prospection et d'assurance-foire a contribué au développement du commerce courant. La politique de couverture des investissements a été améliorée grâce au soutien de la Société française pour l'assurance de capital-risque des PME (SOFARIS). La promotion des investissements des PME est désormais facilitée par l'action des centres de promotion créés à Varsovie, Prague et Budapest. Dernièrement, il a été décidé la

creation d'une enveloppe de 120 milliards de francs pour financer les etudes de restructurations industrielles ou bancaires sur les pays de l'Europe de l'Est et la CEI. A ces efforts bilateraux s'ajoute la participation francaise a l'aide internationale, notamment communautaire, pour laquelle notre contribution budgetaire s'est elevee depuis 1990 a 3,2 milliards de francs. Enfin, l'effort financier vis-a-vis de l'ex-URSS a ete particulierement sensible : les credits accordes sur un plan strictement bilateral se sont eleves depuis octobre 1990 a 13 milliards de francs. Il convient d'y ajouter l'effort en matiere de restructuration de la dette, ainsi que la part francaise dans les financements communautaires (4,3 milliards de francs). Au total, notre effort financier vis-a-vis des Etats de la CEI s'eleve donc a 17,5 milliards de francs et nous place, en termes de concours reellement debourses, au second rang des pays de la CEE derriere l'Allemagne, et au troisieme rang mondial, apres ce meme pays et les Etats-Unis.

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58161

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2284